



CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Directeur de Cabinet

Kinshasa, le

N/Réf. :

**ORDONNANCE N° 18/143B DU 27 DECEMBRE 2018 PORTANT
NOMINATION DES AGENTS DE CARRIERE DES SERVICES
PUBLICS DE L'ETAT AU GRADE ET A LA FONCTION DE
SECRETAIRE GENERAL**

Le Président de la République ;

Vu la Constitution, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement en ses articles 79, 81 et 202 ;

Vu la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 1, 16, 17, 19, 72 et 74 ;

Vu le Décret n° 017-2002 du 03 octobre 2002 portant Code de conduite de l'Agent public de l'Etat, spécialement en ses articles 1 et 3 ;

Vu l'Ordonnance n° 80-215 du 28 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction Publique ;

Vu l'Ordonnance n° 82-032 du 19 mars 1982 portant règlement d'administration relatif à la cotation et à l'avancement de grade du personnel de carrière des services publics de l'État ;

~~Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant règlement d'Administration à la carrière du personnel de carrière des services publics de l'Etat ;~~

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Revu l'ordonnance n°18/143 du 27 décembre 2018 portant nomination des Agents de carrière des Services publics de l'Etat au grade et à la fonction de Secrétaire Général ;

Vu la lettre n°1400/ME/MIN.FP/2017 du 1^{er} décembre 2017 du Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique concernant la participation à la formation en vue du concours de promotion au grade de Secrétaire Général de l'Administration Publique ;

Vu les dossiers administratifs des Agents dont les nom, post-nom et prénoms ci-dessous ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Sont nommés au Grade et à la Fonction de Secrétaire Général de l'Administration Publique, les personnes dont les nom, post-nom et prénom ci-après :

N°	NOMS	POST NOMS	PRENOMS
1	DIAMPAVA	TANDU DIASONAMA	Samuel
2	NGONDE	NSAKALA	Robert
3	MAKIESSE	MWANAWANZAMBI	Daniel
4	M'NYAMPARA	RACHIDI-WA KASEYA	Émile-Noel
5	MASIMANGO	MBILI BULELI	Daniel
6	ABEDI	TSHENENGW	A LEON
7	MALABA	MUNYANJI	CLEOPHAS
8	KALALA	MAYIMALA	Claude
9	ILUNGA	KATENDA	Gaston
10	NGOMA	PIBU	PIERRE
11	UTWAYI	BIGOFALA	Liévin
12	MBULU	NGUDIE	Adolphe
13	ILANGA	LOFANGA	JOSE
14	MUNKINA	KIKUNI	MOISE
15	NKE SANA	MOKO	PIERROT
16	ILOSYO	IMONANO	PACIFIQUE
17	MUMAKA	MBULU WANZIO	NORBERT
18	RUKIYA	RAMAZANI	ZADY
19	NGELEKA	MUTOLO	DANIEL
20	PEKEYABO	NZIBUKIRA	ELVIS
21	MATETA WANG	WEN'S MAJAMBU	BLAISE FRANCOIS
22	RAMAZANI	LUTUBA	JACQUES
23	SONGHU	KAYUMBA	DONATIEN
24	KALUME	DYAILE	HILAIRE
25	OKENDE	BONGE	BONIFACE

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance.

Article 3 :

Le Ministre de la Fonction Publique est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 27 décembre 2018

Joseph KABILA KABANGE

Bruno TSHIBALA NZENZHE

Premier Ministre

Pour copie certifiée conforme à l'original

